

Monsieur Matthieu SCHAFFAUSER
 Directeur du Service Départemental
 De l'U.N.S.S. Vosges
 A
 Madame ou Monsieur le secrétaire de
 l'association sportive
 s/c
 Madame ou Monsieur le Chef d'établissement,
 Président de l'association sportive

CIRCULAIRE UNSS- TENNIS DE TABLE Championnat départemental Collèges- Mercredi 28 Mars 2018- CHATEL/MOSELLE

Cher(e)s collègues, vous voudrez bien prendre connaissance des informations relatives à l'organisation de cette compétition.

INSCRIPTIONS INTRANET

Inscriptions en ligne sur le site www.unss.org puis opuss

ATTENTION : veillez à choisir le ou les bons championnats établissement ou excellence

Ouverture du serveur : 11/02/2018

Fermeture du serveur : 21/03/2018 à 18h00

Vous devez imprimer un récapitulatif des inscrits à la compétition pour vérification licences auprès responsable

Merci d'indiquer pour chaque joueur son classement; indiquer également le JO.

Ainsi, chaque responsable d'équipe pourra consulter sur OPUSS les classements de l'équipe adverse avant la rencontre.

COMPOSITION DES EQUIPES

Catégories d'âge 2018

Benjamins	nés en 2005 2006 et 2007
Minimes	nés en 2003 et 2004
Cadets	nés en 2001 et 2002
Juniors	nés en 1999 et 2000
Seniors	nés en 1998 et avant

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Contrôle des licences : Dès son arrivée, le responsable se présente à l'organisateur et présente obligatoirement listing des licenciés inscrits à la compétition (avec photos ou justificatifs d'identité)-

Présentation des licences si besoin des élèves non-inscrits en ligne (ex ; remplaçant dernière minute)- licences numériques acceptées (sur smartphone, ordinateur, tablette).

En cas d'absence de photo sur une licence, l'élève concerné devra présenter un justificatif d'identité officiel ou non (carte de bus, de cantine, carnet de correspondance...) où figurent son NOM, son PRENOM et sa PHOTO.

En cas de non présentation de la licence, la règle indiquée page 3 du règlement fédéral s'applique (Art.III.3-28 et suivants) : « *En cas de non présentation de la licence, la participation de l'élève est soumise à la présentation de l'attestation d'inscription par internet signée par le président de l'A.S (...) et d'un justificatif d'identité officiel ou non où figurent son NOM, son PRENOM et sa PHOTO ou à la présentation d'une attestation sur l'honneur écrite par l'élève accompagnée de la présentation d'un justificatif d'identité officiel ou non où figurent son NOM, son PRENOM, sa PHOTO ainsi que sa DATE DE NAISSANCE.*

Encadrement extérieur :

Si l'encadrement est composé de personnes autres qu'un enseignant EPS, ces personnes devront présenter leur feuille d'agrément signée par le Président de l'AS (document disponible dans le règlement fédéral). A défaut, ils ne seront pas autorisés à pénétrer sur l'espace de pratique.

ORGANISATION DE LA COMPETITION

Date : Mercredi 28 Mars 2018

Lieux : **Gymnase collège CHATEL/MOSELLE** **Accueil :** 13h00

Début des épreuves : début des rencontres 13h30

Fin de la compétition : 16h30

Gestion tournoi : Ghislaine LACHENAL et Philippe BOLMONT (communique résultats au SD UNSS par téléphone (06.86.63.50.16) immédiatement après les rencontres- Merci

Quotas de qualification aux championnats académiques :

CHAMPIONNAT	Meurthe et Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Nombre d'équipes maximum lors du CA
COLLEGE ETABLISSEMENT	1	1	2	2	6
COLLEGE EXCELLENCE	1	1	1	1	4
LYCEE ETABLISSEMENT	1	1	2	2	6
LYCEE EXCELLENCE	1	1	1	1	4

Remarques:

Au vu des difficultés rencontrées chaque année pour mettre en place un championnat d'académie équilibré et cohérent, l'équipe académique, sur proposition du SR UNSS, a décidé de réduire les quotas de qualification au championnat d'académie.

En excellence, 1 quota est accordé par département. Si un département ne remplit pas son quota, un repêchage pourra être envisagé dans un autre département.

En Etablissement, le championnat passe à 6 équipes. Les quotas sont répartis de la même manière qu'en sports collectifs, à savoir :

2 quotas sont accordés aux 2 départements ayant terminé à l'une des 2 premières places du championnat l'année précédente, dans la limite de 2 équipes par département. Si un département termine aux 2 premières places du championnat, celui-ci bénéficiera de 2 quotas l'année suivante, tout comme le département terminant 3^{ème}.

Tournoi établissement : tirage au sort des compositions des poules en présence de toutes les équipes

Formule poule intégrale dans un premier temps puis finales croisées ou directes si manque de temps

Tournoi excellence :

Organisation en fonction du nombre d'équipes qualifiées

→ Calendrier académique et/ou inter académique :

Championnat d'académie	Date	Lieu	Responsable Organisation	Responsable Jeunes Officiels	Date butoir de remontée des résultats (pour info)
Collège établissement Collège Excellence (8+4)	04/04/2018				

Une rencontre gagnée vaut 2 points, une rencontre perdue 1 point.

En cas d'égalité entre deux équipes, c'est celle qui a gagné la rencontre entre elles qui est première.

En cas d'égalité entre 3 équipes ou plus, on classe selon le nombre de matchs gagnés

Si l'égalité persiste au goal average de sets.

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Tennis de Table

Conditions de participation

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives ayant terminé sur le podium les **2 années précédentes** lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Tennis de Table (Annexe 3)
Si ces Associations Sportives ne sont pas sur le podium lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1
- les Associations Sportives ayant terminé sur le podium lors des championnats de France UNSS **Excellence collèges et lycées** de Tennis de Table l'année précédente (Annexe 4)

Cette disposition ne concerne pas les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence. Ces mêmes AS peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du **16 décembre 2016** tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau, et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2016 (Annexe 5)
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2016 (Annexe 6)
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de Tennis de Table**, des Pôles Espoir et des Pôles France de la FFTT ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFTT, **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),
- Les équipes comportant **UN joueur classé FFTT de plus de 550 points de classement officiel au moment de la compétition (vérification spid/Annexe 7)**,

Classement **officiel** = le nombre de points affiché sur spid en septembre pour les compétitions de septembre à décembre et le nombre de points affiché en janvier, valable pour les compétitions de janvier à juin. A ne pas confondre avec la situation mensuelle qui attribue des points qui ne sont pas officiels

- **Les équipes ayant un total de points (poids de l'équipe) supérieur à 2 100 pts**

RAPPEL :

Tous les joueurs doivent faire l'objet d'une vérification sur Spid ! 2 cas de figures :

- L'élève n'a jamais été licencié FFTT, il n'apparaît pas sur Spid, il est alors crédité de **500 points**.
- L'élève a été licencié FFTT ou est licencié FFTT, prendre en compte **la valeur officielle** sur Spid.

Tout joueur anciennement licencié FFTT devra être vérifié sur Spid pour connaître sa valeur.

		COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS		Benjamins Minimes Cadets (limité à 1 hors JO)	Minimes Cadets Juniors Seniors (limité à 1 hors JO)
COMPOSITION DES ÉQUIPES	DES	4 compétiteurs au minimum et 5 au maximum dont un Jeune Coach possible avec mixité obligatoire A chaque rencontre, si 5^{ème} compétiteur, ce dernier peut participer mais uniquement au 1^{er} double. Le nombre de cadet dans l'équipe est limité à 1.	4 compétiteurs au minimum et 5 au maximum dont un Jeune Coach possible avec mixité obligatoire A chaque rencontre, si 5^{ème} compétiteur, ce dernier peut participer mais uniquement au 1^{er} double. Le nombre de cadet dans l'équipe est limité à 1.
JEUNE OFFICIEL		1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau DISTRICT minimum (en cours ou en début de formation) Il peut être compétiteur à condition de mettre à disposition de l'organisateur un autre JO. Si le JO doit arbitrer et jouer, priorité sera donnée à l'arbitrage. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat d'académie.	
RÈGLEMENT		FFTT	
FORMULE DE COMPÉTITION	DE	5 parties : (Dans une rencontre chaque partie vaut 1 point) - 1 Double	

		<ul style="list-style-type: none"> - 1 Simple Fille - 1 Simple A - 1 Simple B - 1 Double Mixte <p>Toutes les parties sont jouées sauf en poule ou la rencontre est arrêtée à 3/0 ou 3/1. Au minimum 4 joueurs différents doivent participer aux 5 parties de la rencontre. 1 joueur ou joueuse ne peut prendre part à plus de 2 matchs</p>
MODALITÉS DE QUALIFICATION	DE	Qualification inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES		24 par championnat / 23 + Dom Tom Le sport partagé a son propre championnat en collège et en lycée (voir fiche sport partagé)
TITRES DÉCERNÉS		Champion de France UNSS par Équipes d'Établissement collèges Champion de France UNSS par Équipes d'Établissement lycées

Tout élève non licencié FTT doit se voir attribuer l'équivalence de 500 pts avant d'effectuer le calcul du poids total de l'équipe.

Championnats de France UNSS Excellence Tennis de Table

Conditions de participation

- Ouvert à tous

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Équipes obligatoirement en championnat **Excellence**

- Les associations sportives ayant terminé sur le podium les **2 années précédentes** lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Tennis de Table en collèges et lycées (Annexe 3)

- Les associations sportives ayant terminé **sur le podium** en **collèges et lycées** lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Tennis de Table l'année précédente (Annexe 4 de la fiche sport)

	COLLÈGES EXCELLENCE	LYCÉES EXCELLENCE
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets (limité à 1 hors JO)	Minimes Cadets Juniors Seniors (limité à 1 hors JO)
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs au minimum et 5 au maximum dont un Jeune Coach possible avec mixité obligatoire A chaque rencontre, si 5 ^{ème} compétiteur, ce dernier peut participer mais uniquement au 1^{er} double. Le nombre de cadet dans l'équipe est limité à 1.	4 compétiteurs au minimum et 5 au maximum dont un Jeune Coach possible avec mixité obligatoire A chaque rencontre, si 5 ^{ème} compétiteur, ce dernier peut participer mais uniquement au 1^{er} double. Le nombre de cadet dans l'équipe est limité à 1.
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau DISTRICT minimum (en cours ou en début de formation) Il peut être compétiteur à condition de mettre à disposition de l'organisateur un autre JO. Si le JO doit arbitrer et jouer, priorité sera donnée à l'arbitrage. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat d'académie.	
RÈGLEMENT	FTT	
FORMULE DE COMPÉTITION	5 parties : (Dans une rencontre chaque partie vaut 1 point) <ul style="list-style-type: none"> - 1 Double - 1 Simple Fille - 1 Simple A - 1 Simple B - 1 Double Mixte <p>Toutes les parties sont jouées sauf en poule ou la rencontre est arrêtée à 3/0 ou 3/1. Au minimum 4 joueurs différents doivent participer aux 5 parties de la rencontre. 1 joueur ou joueuse ne peut prendre part à plus de 2 matchs</p>	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification inter-académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 par championnat / 11 + Dom Tom Le sport partagé a son propre championnat en collège et en lycée (voir fiche sport partagé)	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collèges	Champion de France UNSS Excellence lycées***

RÈGLES COMMUNES AUX DEUX CHAMPIONNATS

Exemple de composition d'équipe

Établissement		Établissement	
	NOM et PRÉNOM		NOM et PRÉNOM
A		W	
B		X	
C = garçon faisant les doubles		Y = garçon faisant les doubles	
D= fille		Z = fille	

Les capitaines d'équipes sont libres quant à la formation de l'équipe

Seules contraintes :

- 1 fille en D ou Z
- 1 garçon en C ou Y
- Sauf dans le cas d'une équipe présentant 3 filles et 1 garçon : le placement du garçon sur la feuille de rencontre est libre en A, B, C ou W, X, Y

Les feuilles de rencontres sont à prendre en téléchargement sur le site unss.org

Abandon

Un joueur ayant arrêté au cours d'une partie et quelle qu'en soit la raison (blessure, exclusion, disqualification, ...) :

- **perd la partie**
- **ne peut plus participer** à une autre partie de la même rencontre
- **ne pourra reprendre sa place qu'à l'occasion de la rencontre suivante** (sauf décision disciplinaire)

En cas d'égalités, se référer au règlement FTT

TRANSPORT

Il est organisé par les AS/ ET OU peut être intégré dans le plan de transport Des sports collectifs Minimes si cela est possible -Demande de remboursement en ligne si besoin à faire dans les 7 jours



FACEBOOK UNSS VOSGES : Devenez Fan !

Prenez des photos de vos rencontres et envoyez les meilleurs clichés au Service Départemental UNSS. Ils seront mis en ligne sur la page Facebook **UNSS VOSGES** !